

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 29 SEPTEMBRE 1894

No. 4

SOMMAIRE :

CHANGEMENT DE FRONT, *Duroc*. — LES LIVRES D'ÉCOLE, *Magister*. — LES PETITS PAPIERS, *Chercheur*. — L'HISTOIRE D'UNE ÉPOQUE, DEUXIÈME LETTRE, *Charles Savary*. — LE DROIT DE MOURIR, *Henri Roulland*. — L'ABBÉ CONSTANTIN, LE PRÊTRE A LA SCÈNE, *Franç.* — LOURDES. — FEUILLETON : L'HOSPITALITÉ, (suite et fin) *Cuvissot Carnot*.

LE RÉVEIL.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance.

Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 1425, Montréal.

CHANGEMENT DE FRONT

“ Le Roi est mort, vive le Roi ” disaient les anciens preux.

“ Le Roi est mort, mort le Roi ” disent aujourd'hui les *Castors* qui l'ont flatté, adulé, choyé et qui lâchaient ses royales bottes avant de lui lancer un royal coup de pied.

On se rappelle encore la visite du Comte de Paris à Montréal, il y a quelques années.

On se rappelle les protestations d'estime et, de respect, que nous croyions sincères, alors dont tous nos *Castors* ont accueilli le Roy et le Petit Roy.

A Montréal, comme à Québec les *Castors* ont été les premiers à se précipiter, et nous avons vu leur grand chef l'hon. Th. Chapais s'écrier au Banquet donné à Québec :

“ En me levant pour répondre à la Santé du Chef de la Maison de France.....

Et plus loin :

“ Mais ce soir, devant l'illustre hôte que nous fêtons ; devant le chef de cette Maison de France dont le nom rend un si grand son dans le monde, devant l'héritier traditionnel de François Ier, d'Henri IV et de Louis XIII qui ont marqué de leur royale empreinte quelques

unes des plus belles pages de notre histoire..." etc.

Et tout le monde criait "Vive le Roy."

Mais, le Roy est mort!

Quel n'est donc pas notre étonnement de lire, le lendemain même de sa mort, dans le journal même de M. Chapais, le *castor*, un article de plus *castor* encore que lui, Veillot (le petit) qui écrit à Paris à propos de cette mort :

"Au fond, que représentait-il ?

"La monarchie traditionnelle, légitime et très chrétienne à Nos. Son aïeu', couronnant l'œuvre de la maison d'Orléans, avait achevé la ruine du droit royal sans pouvoir attaché son nom à l'établissement de la monarchie parlementaire. Or cet aïeu', il n'osait pas, il ne voulait pas, il ne pouvait pas le désavouer.

"Le droit populaire ? Non, encore : Ce n'était pas le sien et il en avait peur. Il y faisait de temps à autre des appels hésitants qui ne répondaient à rien et ne gagnaient personne.

"C'était comme un revenant de l'ère philippienne s'adressant à quelques gardiens invalides de tombeaux à jamais fermés."

Mais alors, M. Chapais, puisque vous dites aujourd'hui qu'il ne représentait rien, pourquoi nous avoir dit qu'il représentait tout ?

Pourquoi l'avoir écrit ?

Pourquoi avoir insulté ceux qui voulaient modérer votre enthousiasme.

Non, disent aujourd'hui Messieurs Veillot et Chapais, jamais le pays ne s'est tourné vers ce prince, jamais il ne l'a désiré.

Et pourtant, a-t-on assez fait crier aux Canadiens : Vive le Roi !

"La justice commande donc de reconnaître que le petit-fils de Louis Philippe ne saurait être accusé d'avoir contribué, par son indécision, à l'effondrement de son parti, de la monarchie-mixte, libérale et gallicane. Il n'était pas en sa puissance de faire sortir une moisson de cette terre frappée de stérilité.

"Faut-il chercher ce que le comte de Paris eût été au point de vue religieux, comme roi, si "la saute de vent" espérée de son représentant, M. d'Haussonville, l'avait porté au trône !

Deux mots suffiront. Chétien de doctrine et de pratique, dans sa vie privée comme il l'a été dans sa mort, si noble de fermeté et de foi, ce prince n'a jamais montré qu'il eut la claire notion de la royauté chrétienne."

Et Monsieur Tardivel qui lui demandait sa bénédiction !

Les voilà donc ces briseurs d'idoles, ces castors, sans cœur et sans honneur, lâches, serviles, propres à tout !

Ils abandonnent le comte de Paris, comme ils ont abandonné Mercier.

Lâches et rampants, ils se plaisaient dans toutes les saletés.

Nous pourrions dire dans tous les crimes.

Ah ! que Chapleau les connaissait bien ! comme il les a donc bien définis maintes fois !

Faut-il rappeler ses cinquantes apostrophes qui datent d'hier encore :

"Il y a les rougeurs qui grugent çà et là chaque fois que l'occasion offre la chance d'un coup de dent et qui vont furetant partout en quête de quelque bonne curée... (Discours de 1882.)

"Qu'est-ce qu'un castor ? S'agit-il de cet animal intelligent qui, avec la feuille d'érable nous sert d'emblème national ? Non. Nos adversaires politiques ne sont pas assez patriotes pour cela. Qu'est-ce donc qu'un castor ? L'ouvrier des villes appelle castor ceux qui prétendent savoir beaucoup et ne savent pas grand'chose, les hableurs, les parasites du métier. A la campagne, on appelle aussi castor ces petites bêtes noires qui vivent par bandes à la surface des eaux mortes et croupissantes et répandent une odeur qui n'est rien moins qu'agréable : les punaises d'eau enfin.

Sont ce là les types de la tribu de l'*Etendard* ? Les castors politiques sont un peu de tout cela et quelque chose de moins bon encore. Leur parti comprend toutes les médiocrités qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés, un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux détruire chez le peuple le vrai sentiment religieux dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain.

Ils n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue, ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tanières et ne sont vraiment utiles que lorsqu'on a vendu leur peau.....

....." Ils se sont affublés du manteau de la religion et avec cette dépouille ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser....." (Discours de St-Laurent.)

Les voilà nos castors, voilà leur portrait tracé de main de maître.

Quand donc s'unira-t-on sans distinction de partis pour crier ensemble :

Sus aux Castors !

DUROC.

LES LIVRES D'ECOLE

Tout le monde se plaint du prix des livres d'école.

Le poids que leur achat impose dans les familles peu fortunées est considérable et grève le budget à l'excès.

Dans d'autres cas, c'est un obstacle sérieux à l'éducation.

Nous n'examinerons pas la circonstance spéciale où l'exagération des prix ou la spéculation seule est cause de l'aggravation de ce fardeau, mais nous dirons un mot spécial des circonstances d'indigence auxquelles il faut trouver un remède spécial.

L'uniformité des livres d'écoles et la réglementation de leur prix par le Conseil de l'Instruction publique est le seul moyen d'obvier à l'inconvénient de la spéculation.

Y a-t-il un moyen pratique de fournir, sans grever les paroisses, des livres d'école à ceux qui n'ont pas le moyen d'en acheter ?

La chose vient d'être essayée en France avec assez de succès pour que nous indiquions la méthode suivie qui est très praticable ici.

En France, il faut pour un enfant qui fréquente l'école une dépense moyenne de \$1.60 de livres scolaires et de \$1 de fournitures diverses, soit \$2.60 par an et par enfant.

Lorsque les parents gagnent péniblement leur vie et qu'ils ont deux ou trois enfants en âge scolaire, cette dépense constitue pour eux une lourde charge.

Certaines communes distribuent aux élèves indigents des livres et fournitures scolaires, à Paris même cette distribution est générale et s'applique, à tous les élèves sans exception. Mais ces générosités sont rares ; le plus souvent les communes sont pauvres elles-mêmes, ou bien le conseil municipal est hostile aux écoles laïques, et les élèves indigents sont privés de livres scolaires, réduits à emprunter ceux des camarades ou à se désintéresser de la leçon.

Or, à la rentrée d'octobre 1891, M. Trigant Geneste, sous-préfet de Bressuire, a fait distribuer dans trente-deux écoles 450 livres scolaires d'une valeur moyenne de \$0.16 à \$0.30. Les livres ainsi distribués ne revenaient qu'à un centin et demi : c'étaient des livres raccommodés, bien complets et dans un état de solidité qui garantit un bon service.

Le jeune et intelligent sous-préfet avait tout simplement fait un appel, par l'intermédiaire des instituteurs et des institutrices, à tous les pères de famille, pour obtenir qu'on lui envoyât tous les vieux livres, même incomplets, même très maltraités, devenus inutiles aux enfants ayant terminé leurs études.

Plus de mille volumes lui ont été adressés, dont quelques-uns, trop anciens, étaient inutilisables. Avec deux, quelquefois trois ou quatre exemplaires incomplets, on en faisait un seul remis en bon état ; le procédé de reliure, très simple, à la portée de toute personne de bonne volonté, a été démontré par des exemplaires en états successifs envoyés à Tours lors de l'exposition régionale.

Ce premier envoi a constitué le fonds de la " Bibliothèque scolaire de secours de l'arrondissement de Bressuire " ; il s'est résolu en 900 volumes utilisables, sur lesquels 800 ont été distribués dans les années 1891, 1892, 1893, et 100 restent en dépôt à la sous-préfecture, soit parce qu'ils ne sont pas usités dans les écoles de l'arrondissement, soit encore parce qu'ils sont trop spéciaux.

Supposons qu'un tel essai se généralise : que de livres perdus, gaspillés, pourraient servir à l'instruction d'enfants pauvres !

M. Trigant-Geneste a fait un rapport où il ajoute :

“L'essai dont il s'agit n'a pas donné tout ce qu'on peut attendre d'une œuvre en plein fonctionnement et ayant fait ses preuves. Les instituteurs avaient cette défiance qu'une chose nouvelle inspire dès l'abord ; les parents craignaient de ne plus revoir au moins dans la commune, les livres qu'ils avaient donnés. Aujourd'hui, les uns et les autres sont fixés : plus de 800 demandes nous sont parvenues, et comme les écoles qui avaient envoyé des livres ont été les premières servies, l'exemple gagne les autres : pour recevoir, on envoie. Plus on ira, meilleurs seront les résultats, car l'œuvre est connue maintenant dans le milieu où elle doit fonctionner.”

M. Trigant-Geneste a même préparé à la disposition des personnes qui voudraient suivre son exemple tous les renseignements nécessaires pour mener à bien la transformation des livres d'état. Il est vraiment à souhaiter que cette idée trouve des imitateurs et que tous les arrondissements aient leur “bibliothèque scolaire de secours” grâce à l'initiative, au zèle et à la propagande active du sous-préfet de Bresuire.

Pourquoi n'agirait-on pas de la même façon ici ?

Pourquoi même, non pas les indigents, mais dans les familles qui ont beaucoup d'enfants et dont chacun exige maintenant des livres, ne se livrerait-on pas à ces opérations de reconstitution ?

Nous savons bien que le défaut d'uniformité impose un obstacle à cette amélioration et que la rapacité des vendeurs de livres créerait une rude concurrence et un terrible obstacle à ces sages mesures, mais il n'y a rien qui tienne devant une résolution bien prise et bien suivie.

Que les parents fassent réparer les livres et montrent un peu d'énergie à l'égard des mar-

chands de soupe qui veulent grossir la note, et cela finira vite.

Quant aux indigents, aux enfants des écoles rurales, des écoles de colonisation, qui se mettra à la tête de la formation d'une Bibliothèque de Secours pour leur venir en aide ?

Voilà une œuvre excellente aussi bonne que tous les Cordons possibles ; travailler pour l'instruction de l'enfance, c'est travailler pour Dieu et c'est aussi travailler pour ses semblables.

Quant on peut travailler pour les deux à la fois, il ne faut jamais manquer l'occasion.

MAGISTER.

LES PETITS PAPIERS

Nous avons découvert un bien curieux document, préparé par M. L. A. Dessaulles lorsqu'il était employé au Palais de Justice de Montréal. Ce petit papier est très précieux et provoquera beaucoup de curiosité lorsque le moment sera venu de le mettre au jour. Naturellement ce sera une surprise assez désagréable pour beaucoup de “bon monde,” mais “*fallait pas qu'y aillent.*”

LE CERCHEUR.

L'HISTOIRE D'UNE EPOQUE

2^{ÈME} LETTRE

Québec, 12 mai.

Je n'ai pas entrepris, grâce à Dieu, de vous retracer en détail l'histoire politique des dernières années. Je me bornerai donc à vous rappeler que la lutte nationale fut soutenue à la fois par les journaux libéraux, par la *Presse* et par l'*Etendard* ; que le fameux programme de M. Mercier a été rédigé dans les bureaux de la *Presse*, et accepté, à l'unanimité, dans une réunion à laquelle M. le sénateur Trudel assistait, et que ce programme est devenu celui de tous les nationaux, ou soi-disant tels. Le point est important à retenir, car les libéraux intransigeants ne sont pas fondés à prétendre qu'ils ont été trompés sur l'étendue des concessions faites et qu'ils ignoraient ce qui allait se passer. Rien n'a été fait qui ne fut connu à l'avance, rendu public et accepté par tous, de la bouche sinon du cœur. Si donc les intransigeants se plaignent aujourd'hui de l'alliance *cas*

lor, la seule chose qu'ils puissent reprocher à M. Mercier à ce sujet est, d'avoir tenu loyalement, vis-à-vis de ses alliés, une parole à laquelle ils espéraient bien qu'il manquerait.

Il faut dire cependant pour être juste, que le programme national n'avait été accepté, par quelques-uns, que comme une amère pilule. Les candidats nouveaux venus, comme M. Lareau, avaient assez à faire de se faire accepter et gardaient leurs réclamations pour l'avenir, mais d'anciens députés têtus, comme M. Boyer, ne se gênaient pas pour protester tout haut contre l'idée de les affubler malgré eux du titre de candidat "national". MM. McShane et Gagnon repoussaient péremptoirement ce titre, et M. G. W. Stephens, dont les deux partis avaient l'espoir fondé de se débarrasser au contentement de tout le monde se déclaraient nettement anti-nationaux.

Deux autres sujets de mécontentement avaient surgi au cours de la lutte. Ils portaient sur la répartition des candidatures et sur le choix des futurs ministres.

La répartition des candidatures avait été difficile et laborieuse. En principe, l'accord avec les conservateurs nationaux était chose entendue ; mais, en fait, toutes les fois qu'il paraissait y avoir quelque chance de succès dans un comté, un candidat libéral s'y installait. Les nationaux protestaient, par l'organe de la *Presse*, en soutenant qu'on leur avait promis un nombre proportionnel de candidatures. Mais qu'y faire ? Dans les conventions locales, les libéraux étaient partout en majorité ; et M. Mercier avait beau se rendre au milieu d'eux, rappeler les conditions de l'alliance, invoquer la parole donnée, ils votaient invariablement pour le candidat libéral. La belle discipline qui s'est vue en Angleterre, où les tories ont voté sans hésiter pour les candidats unionistes, qui n'apportaient avec eux qu'un faible appoint de voix libérales, n'a pas pu être créée, en 1886, dans la province de Québec. Le résultat a été, qu'aux élections générales, il n'a été nommé que quatre conservateurs nationaux. Encore, a-t-il fallu, après l'échec de M. Duhamel à Laprairie, lui assurer le comté libéral d'Iberville, qui venait d'être rendu vacant, quelque jours après l'élection générale, par le décès de M. Demers.

La question ministérielle provoquait, en même temps et par avance, d'amers froissements d'amour propre. Deux portefeuilles, sinon trois, avaient été promis aux nationaux ; et il était entendu que l'un deux serait attribué, pour le district de Montréal, à M. Georges Duhamel. C'est ce que ses compétiteurs éventuels se refusaient absolument à digérer. M. Robidoux, surtout, qui croyait avoir des droits au poste de ministre, sinon même à la succession éventuelle de M. Mercier, comme chef de parti, jetait feu et flamme.

Nommer Duhamel ! un gamin ! un avocat sans notoriété et sans clientèle, et cela en face de ses supérieurs et de ses aînés, comme M. L. O. David, c'était plus qu'un passe-droit ; il semblait que ce fût un affront intolérable pour tous les avocats libéraux ! On avait beau leur faire observer que puisque la place était promise à un national, le choix du titulaire importait peu et ne pouvait pas être pour eux un sujet de compétition, M. Robidoux se refusait à entendre de cette oreille ; et il se fut peut-être livré à quelque éclat prématuré, s'il n'eût conçu l'espérance que la défaite électorale probable de M. Duhamel vint en même temps couper court à la candidature ministérielle de ce dernier.

Sur ces entrefaites, dans les derniers jours de la lutte, la *Presse* avait passé à l'ennemi avec armes et bagages. Cet événement, qui n'était pas tout à fait inattendu, avait été reçu, dans le camp libéral, avec un mélange d'effarement, d'inquiétude et de secrète satisfaction. L'inquiétude se concevait ; car la perte de l'appui de la *Presse* était pour le parti soi-disant national, la perte d'un gros atout ; mais on redoutait les exigences des gens qui étaient derrière elle : on savait qu'on avait affaire à forte partie et, qu'après la victoire, il faudrait compter avec une influence qui entendait avoir sa part ; et, somme toute, l'abdication de cette influence délivrait beaucoup de libéraux d'un fâcheux cauchemar.

Quant à M. Mercier, il ne se gênait pas, auprès de ses intimes, pour laisser éclater son contentement. Il avait fait depuis longtemps son compte et son choix. Il estimait que l'appui de l'*Étendard* était suffisant pour opérer le déplacement de voix nécessaire à la victoire ; et un goût mystérieux l'attirait vers l'alliance *castor*. Il se sentait plus d'affinité avec les *castors* qu'avec les conservateurs libéraux, et il les jugeait moins nombreux, plus maniables, plus faciles à satisfaire, ayant brûlé leurs vaisseaux, et par conséquent, moins suspects de retourner en arrière au premier mécontentement. Peut-être aussi, estimait-il que la présence de l'élément *castor* était indispensable dans sa majorité, pour lui donner un prétexte de rompre aussi complètement qu'il se proposait de le faire avec toutes les aspirations de l'ancien parti libéral.

Le plus difficile était de maintenir jusqu'au bout, cet accord factice d'un parti hétérogène et composé de deux groupes qui s'entre-détestaient. Le résultat des élections et une fausse tactique des conservateurs contribuèrent puissamment à simplifier la tâche de M. Mercier. La victoire n'avait pas été considérable ; la nouvelle majorité était subordonnée au vote des quatre députés nationaux, et à leur fidélité ; et, chaque jour, les journaux conservateurs répétaient que ces députés

ne voteraient pas avec M. Mercier. On savait que le gouvernement ajournait de semaine en semaine la convocation des chambres, dans l'espoir de séduire et de ramener les nationaux. La situation était donc des plus incertaines. Il restait à livrer, au sein de l'assemblée législative, une dernière bataille dont l'issue ne laissait pas de provoquer de vives appréhensions. Ce n'était pas le moment de se disputer sur des dépouilles qui n'étaient pas encore conquises. Le plus pressé était de réussir; et l'incertitude du succès eut pour conséquence de provoquer de la part des libéraux pointus une subite accalmie.

Les chambres se réunirent enfin; le ministère Taillon fut renversé dès la première séance; et deux jours après, le ministère Mercier était constitué. Rendons cette justice à M. Mercier que, si son cabinet ne valait pas cher, la tâche de le former n'était pas aisée. Dans la province de Québec, un ministère est une œuvre de marqueterie. Il n'y a que six places à donner; et il faut faire la part de l'élément anglais protestant, de l'élément irlandais, du district de Montréal, du district de Québec, et, si faire se peut, des Cantons de l'Est et de la ville de Trois-Rivières. Dans le cas de M. Mercier, il fallait aussi faire la part, plus délicate encore, de l'élément libéral et de l'élément national, et assurer au cabinet une représentation dans le conseil législatif. On conçoit qu'avec tant d'exigences à satisfaire, la dernière chose dont un premier ministre puisse se préoccuper, est d'attribuer chaque portefeuille à l'homme le plus capable de gérer utilement les affaires publiques.

Le ministère fut constitué, avec M. Mercier, procureur-général, M. Geo. Duhamel, avocat général, M. Sheyn, trésorier, l'hon. P. Garneau, conseiller législatif et ministre des terres de la couronne, M. McShane, ministre des travaux publics, et M. Gagnon, secrétaire provincial. Il y eut en outre deux ministres sans portefeuille; l'hon. David Ross, ancien procureur-général, dans le cabinet Joly, qui se chargeait provisoirement de représenter l'élément anglais protestant, et M. Turcotte, dont on crut nécessaire de récompenser les anciens services diversement appréciés, et auquel il était peut-être prudent de donner une satisfaction immédiate.

L'impression de la première heure ne fut pas défavorable au nouveau cabinet. On avait redouté des difficultés inextricables, et l'on fut généralement d'accord pour trouver que M. Mercier avait eu la main heureuse, que les choix faits étaient les meilleurs possibles, et que sauf M. McShane, le ministère se présentait bien. M. Garneau était décoratif; M. Sheyn jouissait, à Québec, de la considération publique, indépendamment de toute acception de parti; et comme il avait été marchand, le préjugé vulgaire voulait qu'il

fut désigné pour faire un bon financier. Les conservateurs s'étaient vantés d'avoir formé une coalition qui ne permettrait pas à M. Mercier de trouver un ministre protestant, et la nomination de M. Ross était venue leur donner un démenti, en ajoutant à la liste des ministres un nom, imprévu, il est vrai, mais somme toute celui d'un homme ayant déjà joué dans les affaires provinciales un rôle considérable.

Joignez à cela l'ivresse de la victoire, la popularité qui s'attache au succès; le ministère ne pouvait manquer d'être bien reçu. Il le fut si bien que les ambitions qu'il n'avait pas satisfaites durent ronger leur frein et attendre une heure plus propice, pour révéler leur mauvaise humeur.

Cependant un observateur tant soit peu attentif eût pu remarquer dès la première heure, que ce ministère, tant de fois remanié depuis deux ans, offrait plus d'apparence que de solidité, et qu'il n'était pas né viable. A l'exception de M. Gagnon, qui était confiné au secrétariat provincial, et de M. Duhamel, auquel il restait toutes ses preuves à faire, il n'y avait pas, dans le cabinet, un homme de travail. Les finances, qui devaient former la partie la plus lourde de la tâche du gouvernement, étaient confiées à un homme dont le nom faisait très bien sur l'enseigne, mais qui n'avait ni les aptitudes voulues pour bien remplir son rôle, ni la jeunesse et la souplesse d'esprit qu'il eût fallu pour apprendre un métier aussi nouveau. En constituant son cabinet, M. Mercier s'était procuré des noms et des alliances, il ne s'était pas donné un seul collaborateur effectif, et dès le début il fut visible que le premier ministre serait condamné à faire, par lui-même et à lui seul toute la tâche du gouvernement, ou que la tâche du gouvernement ne serait pas remplie. De cette première erreur, devait inévitablement sortir le règne des ministres *in partibus*, des influences occultes, et des *camarillas*, qui a été si amèrement reproché à M. Mercier et qui est aujourd'hui le principal grief invoqué par les dissidents.

Quelque temps après la constitution du ministère, M. Mercier était venu à Montréal, pour se reposer, disait-on, pendant les vacances de Pâques, lorsqu'un de ses amis, entrant dans son cabinet, le trouva en face d'un monceau de papiers, dans une attitude qui ne ressemblait en rien à celle du repos. "Que faites-vous" lui demanda-t-il curieusement. "Je suis en train de réviser l'exposé financier du trésorier". — "Si vous en êtes réduit à être si peu aidé, qu'il vous faille, en guise de vacances, rédiger l'exposé financier du trésorier, votre gouvernement est bien malade", fit observer à M. Mercier son interlocuteur. Comme les forces humaines n'y auraient pas suffi, ou s'accorde à penser que M. Mercier a renoncé à rédiger lui-même les expo

sés subséquents. Mais la rumeur veut que cette besogne ait été dévolue à un membre de la *camarilla*, grand travailleur, esprit faux et statisticien de fantaisie, dont les chiffres, groupés avec trop de hardiesse ont fait scandale, et dont les imprudences ont valu au gouvernement la pitoyable situation où l'a mis, dans la dernière session, la discussion de son prétendu excédent de recettes.

CHARLES SAVARY

LE DROIT DE MOURIR

Un journal de Montréal relatait dernièrement le fait-divers suivant : " Un misérable, nommé Joseph Moisan, menuisier, de la rue St-Christophe, s'est jeté à la rivière d'où il a été repêché. Il aura un procès à la cour criminelle."

Un procès ?... une condamnation ?... Pourquoi ?

Parce qu'il a voulu se soustraire aux dures extrémités de l'existence ? parce qu'il a voulu fuir des douleurs poignantes, insupportables et sans cesse renouvelées ? parce qu'il a voulu échapper au *carcere duro* de la vie ?

Hélas ! bonnes gens ! que ne l'avez-vous laissé accomplir son projet ? Croyez-vous que l'infortuné n'a pas discuté longtemps son action avant d'en arriver au plongeon final ? Croyez-vous qu'il n'a pas préalablement subi les révoltes de l'instinct de conservation qui est si profondément enraciné dans l'être ? Croyez-vous qu'il n'a pas souffert, durant sa délibération macabre, toutes les angoisses et toutes les horreurs d'une agonie épouvantable ? Croyez-vous, enfin, qu'il n'avait pas le droit de mourir et que vous aviez, vous, les philanthropes, celui de le rejeter dans la vie que vos dûtetés, vos égoïsmes, vos ambitions, vos tyrannies et vos institutions lui ont rendue exécration ?

Le suicide est un crime, direz-vous ?

Je partage votre opinion ; mais j'ajoute que c'est un crime qui ne relève que de la justice de Dieu.

Et savez-vous, sauveteurs par ostentation, s'il n'était pas dans les vues de la Providence, aux décrets de laquelle tous nos actes sont subordonnés, que ce malheureux sortit ainsi de la vie ?

Mais que vous importe !

Ce misérable avait pris une décision terrible, dictée peut-être par des supplices qui vous auraient sans doute conduits au désespoir depuis longtemps. Ces supplices, avez-vous seulement songé qu'ils découlaient de vos jouissances ? Avez-vous seulement essayé de les adoucir ? Avez-vous tenté de consoler le pauvre homme qui s'écrasait sous le fardeau de vos voluptés ?

Non. Nous l'avez laissé saigné ; vous l'avez torturé à plaisir ; vous lui avez refusé la desserte de vos ban-

quets ; vous avez ri de ses deuils ; vous en avez fait un paria, un désolé, un dégoûté, un fuyard.

Pour vous échapper, il a voulu se pendre, il a voulu se trouer le crâne, il a voulu s'empoisonner, il a voulu s'asphixier, il a voulu se noyer, il a voulu se faire broyer sous les roues d'un chariot pesant.

Mais vous étiez là, vous les cœurs tendres, vous les sensibles, vous les humains. Et vous avez décroché le moribond ; vous avez détourné l'arme d'un cerveau avide de néant ; vous avez disjoint des dents serrées pour faire passer un antidote plus fatal en mourant que le poison ; vous avez crevé les vitres d'une chambre où flottait le gaz libérateur ; vous avez gaffé le paquet humain qui flottait entre deux eaux ; et les chevaux qui menaient le chariot, aussi bêtes que les hommes, se sont brusquement détournés, ressuscitant aussi ce demi-cadavre.

Et si l'on vous demande pourquoi vous avez fait cela, vous répondez naïvement : " Pour sauver le prochain !"

Pour sauver le prochain ?... Le sauver de quoi ? grands dieux ! Mais il était en train de se sauver tout seul, de se sauver de vous surtout. De quel droit le replongez-vous dans le cul-de-basse-fosse qu'il lui convenait de quitter ?

Il avait déjà fait la moitié du chemin ; pris une résolution terrible ; vaincu la nature — violence que dans bien des cas vous admirez ; — subi les dernières souffrances de sa vie terrestre et surmonté les hésitations suprêmes.

Il atteignait le but ; il entraînait dans le repos qu'il n'avait jamais pu goûter ; les bruissements du monde n'irritaient plus son tympan habitué aux sarcasmes ; la Mort, ayant donné son premier coup de faux, l'attendait sans impatience, accordant même un peu de douceur aux derniers frémissements de sa "bête" domptée.

Mais vous arrivez, vous autres, les pitoyables !

— Ah ! le pauvre homme ! Vite ! à l'aide ! Vite ! vite ! un bateau ! un crochet !... Là ! attrappe !... Ca y est !

..... — Eh ! faites donc attention, maladroit ! vous mouillez mon plastron de chemise !

Le sauveur, fier de son exploit, se penche sur le moribond que d'autres sauveteurs *patentes* travaillent de leur mieux.

Le pseudo-noyé pousse enfin un soupir et couvre les yeux.

Pauvres yeux, ahuris de voir le jour exécré ; pauvres yeux, tout pleins de reproches, agrandis par l'horreur de l'avenir retrouvé ; pauvres yeux, personne ne comprend votre regard.

Hélas ! moi seul je lis dans ce regard navré. Il dit : " Que me veulent tous ces gens-là ?"

Ne recevant pas de réponse, il dit encore : " Que leur ai-je donc fait qu'ils me causent tant de mal ? "

Ah ! pauvre échappé ! c'est la vie, c'est-à-dire la torture qui recommence. La torture que pas un des sauveteurs n'a songé à éviter au malheureux dans le passé et que pas un n'essayera de lui épargner dans l'avenir.

C'est si beau de " sauver son prochain," que tout le monde s'attendrit autour du ressuscité ; tout le monde s'apitoie sur son sort. Mais cela dure peu. L'ambulance arrive. On place l'homme dans le fourgon, et le lendemain on le trahit devant le recorder qui le déclare justiciable de la cour criminelle.

Celle-ci prononce gravement qu'un crime a été commis, et le criminel est condamné à la prison.

Tôt ou tard il en sortira, mais plus dénué, plus désespéré, plus résolu à la mort, à moins que l'avortement de sa première tentative ne lui ait enlevé l'effrayant courage de recommencer. Dans ce cas il est voué au vagabondage à perpétuité.

Sauver un homme qui quitte volontairement une vie insupportable, cela implique la volonté et le pouvoir d'amener les causes douloureuses qui lui ont fait prendre cette résolution.

Mais si vous n'assurez pas, par le travail ou autrement, à l'être que vous retenez dans la vie, la subsistance de son corps ou la quiétude de son âme, de quel droit allez-vous contre sa volonté ? De quel droit abusez-vous de l'impuissance de son agonie pour lui imposer votre vertueux caprice ?

Dans le débat qui s'élève entre l'être et les circonstances fatales de l'existence, la mort ne compte pour rien, puisqu'elle est inévitable et qu'elle ne varie pour chacun de nous que par l'instant où elle vient nous saisir ; mais la douleur est tout. Si la douleur excède les forces d'un homme, et que pour y échapper il renonce à la vie, que venez-vous lui rendre l'une et l'autre si vous n'apportez aucune modification aux causes de sa résolution fatale ?

C'est jeu d'enfant cruel qui s'amuse des affres de l'animal à sa merci ; c'est œuvre de tyran ; c'est contre-faire le pouvoir de création en ce qu'il a de moins noble sans les atténuations, les risques de chance heureuse qui compensent un peu la férocité du destin.

Qui donc fera une enquête sérieuse sur le sort de tous les réchappés du suicide ? Qui donc nous dira ce que sont devenus les désespérés qui cherchaient un abri dans la mort et que des hommes indifférents à tout, sauf à la publicité, ont rejeté dans la vie ?

Je ne demande pas que la société assure le sort de tous ses pauvres, ce serait reconnaître qu'elle est une association de bandits. Je souhaite seulement qu'elle laisse mourir en paix ceux qui ne lui demandent que cela ; si elle tient absolument à les sauver, qu'elle les

noirrisse ou qu'elle guérisse leurs pauvres cœurs ulcérés.

* * *

Vous souvenez-vous, lecteurs, des beaux jours de votre jeunesse, alors que, tout vous souriant, vous étiez pitoyables à toutes les infortunes, même aux infortunes méritées.

De cette époque heureuse, vous avez certainement gardé des impressions sensibles. Eh bien, dites-moi, en toute sincérité, si les impressions les plus émouvantes ne vous ont pas été communiquées par la lecture de quelque roman, récit d'histoire ou d'exploration en des contrées barbares, lorsque l'auteur mettait en scène un prisonnier tentant de reconquérir sa liberté.

Vous avez lu les trappeurs de l'Arkansas, Latude, Monte-Christo, Rocamboles, le baron de Trenck, les déportés de Nouméa, les internés du Mont-Saint-Michel et bien d'autres ouvrages semblables. Tous ces héros, réels ou fictifs, n'étaient pas tous également intéressants ; parmi eux il y avait des gradins souillés de crimes au châtement desquels vous applaudissiez, car votre sentiment de justice, naïf et droit, n'admettait que les conclusions morales de Berquin.

Mais en dehors du châtement légal infligé au coupable, n'est-il pas vrai que le sort d'un captif vous a toujours ému ? N'est-il pas vrai que la situation d'un prisonnier chargé de chaînes, surveillé étroitement, enterré vivant dans un cachot horrible, en proie à des souvenirs rians ou tendres qui rendaient sa séquestration plus épouvantable encore, n'est-ce pas vrai que les efforts qu'il faisait pour s'évader vous donnaient des palpitations ?

Il est là, l'infortuné, seul, sans armes, sans argent, sans aide, sans communications extérieures, sans un ami à l'intérieur ; son intelligence seule, sa soif de liberté lui suggèrent des moyens surhumains pour s'esquiver de sa prison, s'enfuir dans les champs verdoyants, et respirer à l'aise sous le grand ciel du bon Dieu !

Il n'a d'autre idée que d'échapper à son enfer ; il invente des outils à l'aide desquels il lime chaînes et barreaux ; il a su fabriquer un baillon pour le gardien, une corde pour la descente, un poignard pour la sentinelle. Il médite un meurtre pour avoir sa liberté, mais il reste indemne dans l'esprit du lecteur, parce qu'il subit un supplice auquel tout le monde compatit.

Le voilà maintenant suspendu par une tresse fragile à soixante pieds du sol. Tout est menace pour lui : son soutien peut se rompre, le vertige peut le saisir, un géolier peut l'apercevoir, un factionnaire peut le fusiller. Aussi le lecteur, la respiration coupée, attend-

il avec angoisse le succès de cette entreprise surhumaine.

Même si c'est un ignoble bandit, le lecteur fait des vœux ardents pour lui. A cette minute suprême il n'y a plus de coupable ; on ne voit que le duel inégal de la faiblesse contre la force, un vouloir énergique, un danger de mort, une coalition de tous contre un seul, et l'instinct d'indépendance inné dans chaque être s'éveille à la vue de ces efforts, de ces audaces, de ces aspirations, de ces rôles.

Quelle douleur, quel navrement pour vous si la corde casse, si le "qui vive !" d'un soldat interrompt l'opération ; quelle colère, surtout, quelle rage frénétique chez le lecteur, si un compagnon du captif l'a lâchement trahi !

Les plus honnêtes gens — j'entends ceux qui n'ont pas par devoir la garde des prisonniers — s'ils ne favoriseraient pas une évasion n'auraient garde de s'y opposer, tant est puissante dans toutes les âmes l'horreur de la captivité.

Il n'est pas un de ceux qui me lisent — j'en suis certain — qui, s'il n'aidait à la fuite ne garderait le silence ; tous détourneraient la tête, refusant de se faire l'auxiliaire des tourmenteurs, l'aide du bourreau. Pas un en tout cas, n'appellerait la garde, ferait réintégrer le prisonnier dans sa cellule et s'en irait, l'esprit alerte, satisfait de sa délation.

Celui qui ferait cela serait un lâche. Ce serait misérable, ce serait honteux :

..... Alors pourquoi repêchez-vous les noyés qui respirent encore ?

* * *

Je ne fais pas l'apologie du suicide ; je ne prêche pas en sa faveur. Mais je l'admets, je le comprends sans l'approuver, et je l'excuse pour ceux dont des douleurs intenses rongent les veines.

C'est un crime, je l'ai dit plus haut, mais un crime qui ne relève pas de la justice humaine. Ce que l'on doit faire pour les suicidés, c'est justement le contraire de ce que l'on fait : il faudrait prier pour eux, plus longtemps et avec plus de ferveur que pour les justes, ou réputés tels, qui s'endorment dans la paix du Seigneur. Et je crois que, la prière aidant, Dieu est indulgent à celui qui va à lui par la porte de la douleur.

Vous punissez la tentative de suicide et vous flétrissez le suicide accompli ! O ! hommes justes ! écoutez-moi : — Prévenez-le, cela sera plus efficace et plus digne de votre grand cœur.

Avec ceux qui pensent à mourir volontairement il faut raisonner, il faut discuter sans passion le pour et le contre de la vie. Il faut montrer à ces éprouvés tout ce que l'acceptation de la tâche quotidienne peut

renfermer de noble et d'utile. Il faut que l'honnête homme leur offre ses ressources, son appui, son aide, le réconfort moral et matériel ; puis, si le mal est incurable, si l'on reconnaît qu'il n'est nul remède, s'éloigner... et laisser faire.

La justice divine décidera de leur sort.

Mais si l'on peut quelque chose aux détresses matérielles, que peut-on contre les détresses morales ? Que peut-on contre un amour trahi, non partagé, impossible ? Que peut-on contre la douleur qui résulte de la perte prématurée d'un être chéri ? A qui ne peut être aimé, à qui pleure ses tendresses défuntes, à qui tout sur terre est inclement, que peut-on dire ?

Qu'il est lâche de se tuer, parce que le suicide est une désertion ?

Vous vous trompez, sages raisonneurs à qui tout sourit ; le suicide n'est pas une désertion : c'est une évasion.

HENRI ROULLAUD.

L'ABBÉ CONSTANTIN

LE PRÊTRE A LA SCÈNE

La Compagnie d'Opéra Français annonce pour la semaine prochaine la première production à Montréal de l'Abbé Constantin.

Nous nous rappelons que l'année dernière, de sages observations avaient empêché les velleites de représentation de cette fort jolie pièce, très spirituelle, très bien charpentée mais dont on a le droit de discuter l'apropos dans notre milieu et même dans tout milieu catholique, si indifférent qu'il soit.

La thèse que nous soutenons est générale et s'applique à toutes les pièces où, sous une forme quelconque, s'introduit l'habit ecclésiastique.

Et qu'on le sache bien, nous ne touchons pas ce sujet au point de vue dogmatique ni au point de vue des principes.

Nous ne sommes ni la *Croix*, ni la *Vérité*, ni la *Semaine Religieuse*.

Nous sommes un journal de notre siècle et de notre monde, ni meilleur ni pire que les autres, avons-nous dit, et nous pensons ce que nous disons.

Toutes les pièces où l'on introduit le prêtre, bien que très dissemblables, et par leur langage, et par leurs idées, et par les circonstances dans lesquelles ils sont placés, ces différents personnages n'en ont pas moins un point de contact : elles représentent toutes à des degrés divers, l'immixtion du prêtre dans la vie courante, la robe ecclésiastique vue hors de l'église, et frôlant le costume laïque, le ministre catholique mêlé à des événements qui relèvent peu ou prou de son ministère.

Il était d'ailleurs impossible qu'il en fût autrement, à moins de verser dans la prédication et, conséquence plus grave aux yeux de certains, de jeter sur le prêtre la défaveur qui s'attache, dans l'esprit du public, aux personnages ennuyeux.

C'est donc ainsi que se présente le problème. Doit-on mettre le prêtre sur les planches, le prêtre au milieu d'événements, de sentiments, de passions, qui ne touchent qu'incidence à la religion ?

Avant d'aborder la question, posons-la-nettement.

Il ne s'agit point de savoir si le fait de mettre en scène le prêtre, revêtu de la soutane, compromet son caractère religieux et respectable. L'argument a été invoqué, mais il nous paraît enfantin.

L'esprit public a fait bonne justice de ces scrupules tendancieux.

Au reste, fait assez remarquable chez un peuple qui passe pour si irréligieux, le prêtre est toujours sympathique. Le public le plus "populaire", le plus excité dans la vie ordinaire contre les "curés" ou les "calotins", écoute tout le rôle du prêtre sans jamais y mêler le moindre sarcasme, et il applaudit à tout rompre quand ce prêtre a une répartie heureuse ou une phrase simple et digne.

C'est un effet entre cent du phénomène d'assimilation qui se produit chez le spectateur quand d'individu, il devient partie d'une foule et d'un public. Comme tel, il admet, malgré lui, les grandes conventions établies depuis des siècles, et, quel qu'il soit hors du théâtre, il applaudira les mêmes personnages, les mêmes idées, les mêmes préjugés, qu'applaudiront à côté de lui des gens dont il diffère du tout au tout.

C'est ainsi que le prêtre qui, dans ces grandes conventions dont nous parlons, représente la vertu, le devoir, la morale, jouit auprès de tous du privilège d'être écouté avec respect et sympathie.

Et si, quelquefois, la religion a, dans quelque-une de ses manifestations, froissé les sentiments du public, c'est lorsqu'exagérée, tyrannique, cruelle ou hypocrite, elle a donné naissance chez tel ou tel personnage à des pensées ou à des actes répréhensibles au gré de la morale de ce même public.

Mais il faut dire que les trois quarts du temps, lorsque la religion est ainsi présentée, elle l'est sous la forme, non d'un prêtre, mais d'un dévot laïque, Tartuffe ou Rodin, par exemple.

Au contraire, lorsque le prêtre arrive en scène, on sent—c'est toujours la morale courante des foules qui parle—qu'avec lui reviennent la conviction, la foi et le renoncement, et l'on est tout disposé à l'écouter et à le suivre avec intérêt.

La question n'est donc point celle qu'on a voulu poser. Et si nous mêmes nous faisons des objections à

cette mise à la scène du prêtre, c'est pour des raisons plus positives, plus pratiques. C'est uniquement en raison des difficultés que présente la reproduction théâtrale d'un personnage religieux.

Nous avons dit que, forcément, le prêtre ne pouvait être mis au théâtre que mêlé à la vie séculière, et dans ses rapports avec les laïques. Et c'est précisément cette promiscuité et ce heurt de sensations diverses qui en rendent la représentation difficile et même épineuse.

La religion, la religion catholique surtout, est de toutes les choses, celle qui se prête le moins aux rapports avec la société mondaine, principalement dans une œuvre théâtrale, où l'intrigue a pour base nécessaire un sentiment profane, voire une passion toute humaine.

Supposons que, dans l'entourage des deux amoureux, ou des deux amants, ou des deux époux, dont les sensations et les actes divers font la base de l'œuvre, supposons que dans cet entourage se trouve un prêtre. De tous ceux qui approchent les héros du drame et communiquent avec eux, ce prêtre sera le seul qui ne soit point, nous ne disons pas en communauté d'idées, mais en parité de sensations et de doctrines.

Voilà donc pour le digne homme, un rôle ardu à jouer, une attitude délicate à soutenir. Ne va-t-il pas se trouver presque tout le temps en contradiction avec les idées courantes exprimées par les autres personnages ? Et d'autre part, s'il épouse trop complaisamment ces idées, ne va-t-on pas se demander ce qu'il fait des principes entiers et austères de sa religion ?

C'est le cas de l'abbé Constantin, jeté par le hasard d'une vente de domaine, en plein monde élégant, frivole, mêlé seulement par la passion ou l'amourette, voire le flirtage.

Au milieu de toute cette comédie mondaine passe un drame tout humain, tout extra-religieux, celui de l'amour et de l'argent.

Grâce au talent du romancier, grâce à la dextérité des adaptateurs, l'abbé ne dit rien qu'il ne doive dire, mais si sa thèse en faveur de l'union d'un lieutenant sans le sou avec une américaine millionnaire ne choque pas notre morale moins simpliste, cela tient au style franc dans lequel parle le brave curé, cela tient encore et surtout à ce fait que la thèse est celle qu'attend et qu'espère le public, pour lequel les amoureux doivent se marier, quelque soit leur situation.

Mais on avouera que bien peu de chose sépare cet honnête parrain, qui défend la morale supérieure contre la morale mondaine, du point où sa théorie deviendrait subversive et envelopperait d'axiomes orthodoxes les principes du *struggle for life*.

Nous avons l'air, ici, de soutenir une thèse toute

d'orthodoxie, et de nous retrancher derrière le dogme pour soulever ces objections. Il n'en est rien.

S'il en était ainsi, nous conclurions à exclure le prêtre de notre scène, et nous sommes loin de vouloir le faire.

Seulement, nous ne voudrions point qu'on prit l'habitude de le mettre sur les planches, lors qu'à cette exhibition il n'y a d'autre motif qu'une recherche d'effet facile.

Nous nous basons seulement sur ceci :

Nous avons dit que le caractère du prêtre le mettait en dehors des idées courantes, de la morale mondaine, des habitudes séculières, ce qui rendait son intrusion dans la vie ordinaire délicate et pleine d'écueils.

Par la même raison, nous autres profanes, nous connaissons mal le caractère du prêtre ; vivant peu avec lui, raisonnant autrement, le fréquentant—quand nous le fréquentons—d'une façon toute extérieure, nous ne pouvons guère juger de ses sentiments personnels et intimes, de sa façon de penser et de sa façon d'agir.

D'où suivent pour les auteurs dramatiques, tenus plus que les autres à ne point sortir de l'action des erreurs de mises en scène presque inévitables, et, pour beaucoup, des maladresses ou des paradoxes.

Donc, qu'on limite l'apparition de la robe ecclésiastique sur notre scène au strict nécessaire, que le personnage soit là que s'il est indispensable à l'action et que si rien dans l'action ne demande que sa nature soit déformée au profit d'un effet extérieur trop aisé pour être artistique.

Encore une fois, nous ne parlons pas au nom d'un principe religieux, mais au nom du public, qui tient à ses conventions de morale, qui veut qu'on les respecte, qui ne cessera point de regarder le prêtre comme l'emblème du devoir et de la vertu ; qui, enfin, pourra s'amuser un jour d'une représentation nouvelle, mais qui reviendra forcément à celles qui ne blesseront point son goût, simple et primitif, mais par là même sérieux et sûr.

FRANC.

LOURDES

Bartrès, le 31 juillet 1894.

Monsieur,

C'est au non de la vérité audacieusement dénaturée que nous venons, à l'unanimité, nous, membres du Conseil municipal de Bartrès, protester contre les faussetés insérées dans votre nouveau roman, *Lourdes*, dans ce qui a trait à l'existence de Barnadette Soubirons dans notre commune.

Nous déclarons d'abord à l'encontre de votre affirmation, que le père nourricier de Barnadette, Basilo

Laguës, n'a jamais fait dans sa famille les lectures dont vous parlez : ce fait est attesté par son propre fils, frère de lait de la petite voyante, Vous affirmez ensuite que, tout en hiver, des veillées se firent dans notre église, avec l'autorisation de M. l'abbé Ader.

Nous le nions absolument.

Et cependant ce serait là, d'après vous, que Barnadette aurait conçu ses idées d'apparition.

Vous déclarez que les familles d'alors accouraient à l'église dans le but d'économiser la lumière, et de se réchauffer ainsi toutes ensemble.

Quelle affirmation grotesque, alors que nos maisons regorgent de bois de chauffage ! il n'y avait d'ailleurs aucune famille assez pauvre qui n'eût de quoi s'éclairer le soir.

Vous représentez notre modeste église comme un lieu où l'imagination de la pieuse enfant se serait exaltée par la vue d'autels somptueux aux riches dorures, de vierges aux yeux bleus et aux lèvres de vermillon. Hélas ! comment, après avoir vu vous-même l'état des lieux, avez-vous pu parler ainsi ?

Tout cela est absolument faux, vous le savez bien.

Devant ces fantaisistes affirmations, pour l'honneur de la vérité, et comme preuve de notre foi en la réalité des apparitions, nous avons cru de notre devoir de représenter de la commune de rétablir l'exactitude de faits indignement dénaturés.

Agréez, etc.

LAURENS, maire ; CAPDEVIELLE, adjoint ;
LAGUES, DUBARRY, PASQUINE, DUPAS,
LAMATHE, PONTICO, LAMATHE, HOURTANE,

Vu pour la légalisation des signatures ci-dessus :
Bartrès le 31 juillet 1864.

LAURENS, maire.

* * *

J'avoue que j'ai été surpris. Bartrès est un hameau de trois cent cinquante habitants, à trois kilomètres de Lourdes. J'ai l'honneur de faire partie du conseil municipal de Médan, commune d'égale importance, et je ne vois pas du tout mes collègues employant une de leurs séances à discuter, à rédiger et à signer une protestation pareille. Il faut connaître les petits Conseils municipaux de nos campagnes, pour bien comprendre tout l'inattendu de cette lettre, dont l'enfement a dû être extraordinaire.

Et puis, le style en est vraiment trop peu administratif. Oserai-je même dire qu'il manque de la plus vulgaire politesse ? D'habitude, dans les petites communes, c'est l'instituteur qui est le secrétaire du Conseil ; et jamais un instituteur n'écrira de cette façon. Un Conseil municipal qui affirme en bloc sa foi au miracle, quelle étrange manifestation des fonctions communales ! J'aurais compris que la cure protestât, mais la mairie ! Et surtout avec cette violence qui sent l'homme d'église, le croyant blessé dans son culte !

Enfin, certaines dates m'étonnaient. C'est vers les premiers jours de mai que les pages de mon roman

visées par la protestation ont paru dans le *Gil Blas*. Or, cette protestation est datée du 31 juillet et ne m'a été envoyée que le 5 août. Il pourrait n'y avoir là qu'un retard explicable : peut-être attendait-on la mise en vente du volume. Mais ce que je ne comprends plus, c'est que la protestation a dû être communiquée à Mgr Ricard bien avant le 31 juillet, puisque celui-ci lui a consacré toute une page dans son livre : *La vraie Bernadette de Lourdes*, dont les bonnes feuilles m'ont été remises le 3 août. Il est vrai que la rédaction en est différente et que dès lors, il semble que deux projets de lettre ont dû ajouter.

Naturellement, ma curiosité se trouvait éveillée. Ce petit problème avait son importance. Et comme j'ai laissé des amis à Lourdes, le mieux était de leur écrire en les priant de faire une enquête. Hier, j'ai reçu la réponse, et je la donne en toute bonhomie, pour le seul plaisir de la vérité.

Il paraît que les Pères de la Grotte suivaient très attentivement mon roman dans le *Gil Blas*. La page sur l'enfance de Bernadette à Bartrès dut les frapper, pour des raisons que je dirai plus loin, et ils firent venir le vicaire de Bartrès afin de lui remettre les deux numéros du journal contenant l'épisode. Le vicaire avait l'ordre de communiquer ces deux numéros à M. Laurens, maire de la commune, qui n'est pas tout à fait un illettré. Ce fut dans une séance du Conseil municipal, tenue pour le règlement du budget, que M. Laurens donna lecture, aux conseillers assemblés, des deux feuillets et leur proposa de désigner un des membres, chargé de rédiger une protestation. Mais la plupart savaient à peine signer leur nom, aucun n'osa se charger du travail. On s'adressa donc à l'instituteur qui refusa nettement. Et il fallut alors que le maire, aidé du vicaire, se mit à la besogne, rédigeât la lettre que M. Zéphirin Laguës, conseiller municipal recopia de sa plus belle écriture, et que le garde-champêtre fut ensuite chargé de porter à domicile, pour la faire signer par tous les membres du Conseil. Dès le lendemain, le vicaire la remettait aux Pères de la Grotte.

Ceci se passait vers la fin de juin, et je soupçonne que cette première rédaction est celle qui a été communiquée à Mgr Ricard. Ici, il y a un trou. La lettre s'égarait-elle dans les bureaux des Pères de la Grotte ? Ou plutôt la jugèrent-ils de ton un peu trop vive ? La vérité est que le vicaire de Bartrès, aidé du maire, fut prié d'en rédiger une seconde. Et, cette fois, ce fut Catherine Laguës, fille de Zéphirin Laguës, conseiller, qui se rendit chez tous les collègues de son père, pour la leur faire signer. Je puis même préciser un dernier détail ; la lettre a été portée au Père supérieur de la Grotte, de la part du maire, par le jeune Pierre Barbet,

clerc d'avoué à Lourdes, neveu de M. Jean Barbet, ancien instituteur à Bartrès.

Et c'est cette lettre qui, enfin, m'a été adressée. Toute cette histoire est maintenant fort claire.

* * *

Pourquoi donc déranger un Conseil municipal ? Pourquoi le lancer dans une aventure si peu ordinaire ? On ne comprend pas, on s'étonne, tant qu'on ignore l'intérêt pressant, capital, que les Pères avaient à démentir les faits révélés par moi sur l'enfance de Bernadette à Bartrès. C'est qu'en réalité ces faits remettent en question toute l'histoire classique de la voyante.

Il faut savoir que, lorsque Bernadette eut sa première apparition, le 11 février 1858, elle n'était rentrée à Lourdes que depuis une quinzaine de jours. Jusque-là, elle avait presque constamment habité Bartrès. Aussi, quand on parla d'une pression sur elle, d'une exaltation religieuse longuement préparée, l'abbé Peyramale, curé de Lourdes, put dire : "Mais je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vue !" C'était vrai, Bernadette n'avait encore suivi le catéchisme qu'à Bartrès. Et dès lors n'était-ce pas à Bartrès, où elle était restée jusqu'à l'âge de quatorze ans, qu'on devait aller chercher ses origines, son état de corps et d'esprit ? Elle avait poussé là, c'était là que l'histoire devait la prendre et l'expliquer.

Mais mon attention fut plus frappée encore par une trouvaille que je fis. En feuilletant le guide que M. Jean Barbet a publié sous ce titre : *Guide de Lourdes et de la Grotte*, je tombai sur cette page surprenante, que personne n'avait encore relevée :

Au dernier séjour que Bernadette fit à Bartrès, où nous étions instituteur, elle assistait, à l'église, aux leçons du catéchisme.

Un jour, le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Ader, prêtre très pieux, étant indisposé, nous chargea de le remplacer pour la leçon de catéchisme. A la fin de l'exercice, il nous demanda notre appréciation sur Bernadette. Nous lui répondîmes : Bernadette a de la peine à retenir le mot à mot du catéchisme, mais elle rachète son défaut de mémoire par le soin qu'elle met à s'approprier le sens intime des explications. Cette enfant est très pieuse et très modeste.

—Oui, dit l'abbé, vous la jugez comme moi. Elle me paraît comme une fleur des champs et tout embaumée d'un parfum divin. Tenez ! ajoutait-il, je vous avoue que bien des fois, en la voyant, j'ai pensé aux enfants de la Salette. *Assurément, si la sainte Vierge est apparue à ces enfants, ils devaient être simples, bons et pieux comme Bernadette.*

A quelques semaines de là, nous nous promenions encore avec l'abbé Ader sur un chemin en dehors du village ; Bernadette vint à passer, conduisant son petit troupeau. M. l'abbé Ader se retourna plusieurs fois pour la regarder ; puis, revenant à la conversation :

il nous dit : " J'ignore ce qui se passe en moi, mais toutes les fois que je rencontre cette enfant, il me semble apercevoir les bergers de la Salette." Peu de temps après, Bernadette revenait à Lourdes et se trouvait en communication avec la Reine du ciel.

J'ai donné la page textuellement, la phrase soulignée est en italiques dans le livre de M. Jean Barbet. N'est-ce pas significatif, d'une portée terrible, fait pour troubler la conviction la plus arrêtée ?

Eh quoi ! il y avait à Bartrès un abbé Ader qui a été le premier guide spirituel de Bernadette, qui a appris le catéchisme, qui a prédit ses visions, et pas un des historiens de Bernadette n'a parlé de lui ! Il ne se trouve pas même nommé dans le livre de M. Henri Lasserre, le plus complet, le plus consciencieux, auquel on ne peut reprocher que d'avoir été écrit sur des pièces fournies par l'évêque de Tarbes, dans le dédain absolu des archives administratives. Le fait paraît incroyable, et il y a certainement là une lacune qui autorise toutes les suppositions.

Ma certitude a donc été, dès lors, qu'il fallait reprendre l'histoire de Bernadette à Bartrès, étudier le milieu dans lequel elle avait grandi, les influences qu'elle avait dû subir, si l'on voulait suivre en elle la formation et l'éclosion du beau conte mystique qui s'est dénoué devant la Grotte de Massabielle.

* * *

Il me faut pourtant répondre aux bons conseillers municipaux de Bartrès ; et, pour le faire, je suis depuis hier déchiré de scrupules. C'est que me voilà forcé de nommer l'excellent homme qui m'a documenté et je comprends bien que cela peut lui attirer toutes sortes d'ennuis. A Lourdes, j'ai causé avec beaucoup de monde on m'a conté beaucoup d'histoires que j'ai utilisées, en me jurant d'en taire les sources. Ainsi, l'histoire du mort trompé dans la piscine est authentique : elle date des premiers pèlerinages, et c'est le Père Picard lui-même qui a eu la grande foi audacieuse de tenter l'effrayant miracle. Mais il est bien certain que je ne vais pas nommer la personne dont je tiens le fait.

Je ne puis cependant rester sous le coup du démenti violent des bons conseillers municipaux de Bartrès. D'ailleurs, je songe que le brave homme qui m'a tout conté a agi évidemment dans une telle simplicité d'âme, qu'on lui pardonnera aisément. Et je me décide à le nommer : je tiens mes détails sur Bartrès de M. Jean Barbet, l'ancien instituteur, l'auteur du Guide, où il a raconté si ingénument l'anecdote de l'abbé Ader et de Bernadette. On m'a dit que les Pères de la Grotte avaient fait les frais de ce Guide, ce qui prouve bien, en somme, que personne n'y a entendu malice.

Lorsque j'étais à Lourdes, j'ai donc eu le plaisir de recevoir plusieurs fois la visite de M. Jean Barbet. Il m'a même promené toute une après-midi dans la ville.

Nous avons causé longuement. Je l'ai surtout interrogé sur Bartrès, dont il m'a conté les mœurs, les usages, la vie, au temps où il y était instituteur. Les lectures du soir dans les familles, la Bible lue au hasard de la page qu'une épingle piquée indiquait, les veillées dans l'église pendant un hiver : tous ces détails, il me

les a donnés en croyant bien faire assurément. On comprend que je n'ai pas inventé ces choses typiques, et que je les ai surtout employées pour recréer le milieu, pour remettre Bernadette dans ce milieu de crédulité et de simplicité où elle a grandi. Ces détails ou d'autres, peu m'importait.

Faut-il encore que je réponde aux bons conseillers municipaux de Bartrès que nos paysans du Nord ont aussi du bois et de la chandelle, ce qui ne les empêche pas de veillier en commun, car il n'y a pas de petites économies dans les campagnes ? Et faut-il que j'affirme que l'église de Bartrès était bien telle que je l'ai décrite, l'ancienne église dont il ne reste guère que l'abside, peinte en bleu, avec un autel orné de colonnes torses et de deux rétables, peints et dorés ? On peut y aller voir.

Et, comme je serais désolé que mon indiscretion pût causer le moindre souci à M. Jean Barbet, je ne verrais aucun mal à ce qu'il eût oublié les renseignements qu'il m'a fournis, et à ce qu'il déclarât publiquement qu'il ne me les a pas donnés. Il est officier de l'Instruction publique, membre de la Société académique des Hautes-Pyrénées ; il mange à Lourdes sa petite retraite d'instituteur, si dignement gagnée ; et je ne me consolerai pas de lui gâter cette douce fin de vie, car si les Pères de la Grotte lui gardaient rancune, ce serait pour lui un véritable désastre que de m'avoir rencontré.

Mais je m'entête. C'est à Bartrès qu'il faut aller étudier le cas de Bernadette. Je n'ai pu, dans mon roman, que donner des indications. Si jamais j'écris l'histoire de la petite voyante, ce qui arrivera peut-être, je sais bien où j'irai frapper. L'abbé Ader est mort, mais il y a encore des témoins. Et je l'ai dit, M. Henri Lasserre n'a utilisé que les documents de l'évêché ; tandis que tout un dossier existe, des plus complets, et des pièces décisives, et des lettres particulières, un ensemble dont un historien indépendant tirera un jour l'histoire humaine et définitive de Bernadette.

Puisque j'ai la faiblesse de répondre, — ce qu'un écrivain ne doit jamais faire, — je veux en finissant dire un mot de la lettre que Mgr Ricard a reçue du cardinal Rampolla, en remerciement de l'envoi de son livre : *La vraie Bernadette de Lourdes*.

Cette lettre, que Mgr Ricard a été heureux de donner aux journaux, a une réelle importance, en ce sens que Léon XIII semble s'y prononcer ouvertement en faveur de Lourdes. Pie IX avait des raisons particulières pour être tendre. Mais on m'avait affirmé que Léon XIII se tenait sur la réserve. Et il se peut qu'on m'ait trompé, à moins que la lettre du cardinal Rampolla ne soit que la lettre de politesse habituelle, ce qui est aussi bien possible.

Il y parle de la vérité que j'aurais foulée aux pieds. La vérité, hélas ! où est-elle ? Je sais bien que le Pape est infallible, et je ne vais pas discuter avec le Pape. Mais je connais d'excellents catholiques qui ne croient pas aux miracles de Lourdes. Plusieurs m'ont reproché de m'être occupé de cette " foire ". Lourdes n'est pas un dogme, on peut parfaitement ne pas y croire et faire son salut. La vérité, j'espère l'avoir dite, et pour l'unique honneur de la dire, quoi qu'il puisse m'en coûter.

EMILE ZOLA.

REPRODUCTION

L'HOSPITALITÉ

(Suite)

Ainsi souillée dans son cœur, la vanité y avait pris de profondes racines. Si, durant ses années de collège, Jules avait travaillé par amour-propre, pour être en tête de sa classe, une fois échappé des banes de l'Université en 1809, à dix-huit ans, il devint le plus inutile des attachés de chancellerie, sous le nom pompeux de Massot de Montenoire, qu'il put prendre sans protestation, le dernier des Forcy de Montenoire venant de mourir émigré.

Il y avait un an à peine qu'il menait une vie facile et brillante et faisait à plaisir danser les écus du père Massot quand celui-ci mourut. Jules courut à Montenoire ; il faut lui rendre cette justice que sa douleur fut sincère et profonde, mais il fut pour le moins aussi sensible au coup qu'il reçut quand sa mère lui apprit la situation, leur ruine presque totale, la nécessité de quitter Paris, de vivre à Montenoire, serrés l'un contre l'autre, dans la plus stricte économie.

Si Jules avait eu une nature mieux trempée, si surtout il avait reçu cette éducation morale que rien ne remplace, il se fut raidi contre les revers ; il eût courageusement lutté. Une carrière toute droite s'ouvrait devant lui : il n'avait qu'à prendre du service dans l'armée. Mais la crainte de retrouver ses camarades de plaisir, de paraître à leurs yeux amoindri, pauvre, sous les habits de simple soldat, le détourna de ce vaillant parti. La honte de sa détresse fut telle, et sa vanité reçut une telle blessure, qu'il n'osa même plus retourner à Paris. Il préféra s'enfoncer à Montenoire, oisif, inutile, dévoré d'ennuis et d'inépuissables regrets. Quand l'âge de la conscription arriva, il ne voulut même pas partir pour son sort, et la dernière grosse dépense que sa mère et lui purent faire fut de le racher du service.

Puis sa mère mourut à son tour. A partir de ce moment, il ne sortit plus de Montenoire ; il fuyait les regards des gens du pays ; il lui semblait toujours lire sur leurs visages, quelque impassible qu'ils se tinssent, une raillerie à son adresse, une ironique pitié de sa misère. Étranger au monde extérieur, ne pouvant plus se donner même le luxe d'un journal, il ne connaissait les nouvelles que par les récits de la vieille François, pauvre bonne femme, depuis vingt ans au service de ses parents, qui l'avait vu tout petit, qui ne pouvait se résoudre à l'abandonner et qui, harassée de la vie, demeurait à Montenoire autant par dévouement que par nécessité. Ils vivaient tous deux sur la maigre rente : mais on peut dire que les huit cents francs étaient juste suffisants pour empêcher les deux solitaires de mourir de faim.

Quelle existence ! Quand Jules réfléchissait que rien ne la pouvait changer, que les jours et les années passeraient et qu'il en serait toujours ainsi, que les douloureux problèmes du pain quotidien, du renouvellement des vêtements se poseraient toujours ! il pensait au suicide. Mais il n'avait pas vingt-cinq ans ; la séve de la jeunesse, l'appel si puissant de la vie, le reprenaient. Qui sait, dans ce long avenir ouvert de-

vant lui, si la roue de la fortune ne ferait pas encore un tour qui le replacerait en haut ! Et il subissait l'existence.

Cependant, la veille du jour où se passaient les événements que je viens de raconter, un incident bien ordinaire et bien trivial avait ramené l'imagination du solitaire vers les plus désespérantes réflexions. Sous les assauts du vent furieux et le déchaînement des averse, le toit vermoulu d'une des tours de Montenoire s'était écroulé dans les fossés. Jules était allé visiter le désastre, et il en avait profité pour parcourir en détail son misérable château, en voir toutes les parties, juger celles qui tiendraient bon, celles au contraire qui succomberaient bientôt dans leur lutte inégale contre les éléments. Il avait constaté avec terreur que, sauf sur le donjon même où il habitait, il n'y avait plus un toit en état de résister encore pendant un an. Comment parer à ce danger inséparable ? Où trouver les sommes nécessaires non à réparer Montenoire, mais à l'empêcher de tomber ? Il serait donc à brève échéance sans asile ! Que deviendrait-il alors ? Et les plus sombres réflexions le tournaient. Tant qu'il serait à Montenoire, il serait encore quelqu'un, un *Monsieur*, presque un châtelain, il ferait encore figure, aux yeux même des paysans du voisinage qui ne savaient pas au juste l'étendue de sa détresse ; mais une fois sans abri, sans ressources que ses soixante francs par mois, sans position, sans métier, sans même le moyen de retourner à Paris, où il aurait pu se cacher aisément et gagner son pain sans honte, quelle serait donc sa vie ? Et alors il repassait longuement tous les incidents de son heureuse jeunesse d'enfant gâté ; il se revoyait Massot de Montenoire, attaché de chancellerie, cavalier brillant, assidu des bals et des fêtes, ami recherché par ses compagnons de plaisir. Il évoquait leur silhouette ; il les évoquait les uns après les autres ; il se demandait ce qu'ils étaient devenus ; il les suivait dans la vie par imagination, et se disait qu'aucun ne pouvait avoir un sort aussi lamentable que le sien. Et qu'avait-il donc fait, lui, pour être aussi malheureux ? Ne méritait-il pas, comme les autres, de s'asseoir au banquet ? Pourquoi donc le destin aveugle et muet l'avait-il rayé du nombre des convives ? Alors des rages le prenaient, une colère aveugle lui serrait la gorge, il criait des imprécations en se roulant sur son lit, et soulageait ses nerfs par le bruit de sa voix déchaînée dans cette vaste solitude de Montenoire. Nulle oreille ne pouvait l'entendre, car la vieille François, une fois le souper desservi, redescendait coucher au village auprès d'une parente infirme.

Parmi ces compagnons de jeunesse auxquels Jules songeait le plus souvent, était justement Schopman, qui avait été élevé au même collège que lui, et avec lequel il s'était plus particulièrement lié. Plusieurs années de suite les deux enfants avaient passé les vacances ensemble à Montenoire ou dans une propriété provinciale des Schopman. Ils ne s'étaient pas quittés à la sortie du collège, puisque Théodore, malgré sa fortune, avait fait sa médecine à l'École de Paris, alors que Jules passait dans la capitale son année de chancellerie. Le désastre de Massot, dont Schopman n'avait que vaguement connu toute l'étendue, les avait séparés. D'abord ils s'étaient écrit ; mais il y avait

plus de deux ans que leur correspondance avait cessé, quand les événements venaient, si fortuitement et si impérieusement, de réunir les jeunes gens.

Schopman se chauffait avec un plaisir évident ; il tendait à la flamme ses mains en écartant les doigts ; un bien-être l'envahissait, et c'était avec une verve charmante qu'il racontait à Jules toute sa tragique odyssée, sans omettre aucun détail de sa fuite. Insouciant des dangers courus, de ceux qui l'attendaient encore, il en parlait presque en dilettante, comme s'il se fût agi d'un autre.

— Tu vas me cacher pendant une huitaine dans une de tes tours ; après cela, bien oublié des gendarmes, je partirai par une belle nuit comme celle-ci ; en une seule trotte, je dépasserai Dijon, que j'éviterai ; de là à la foontière, il ne me faudra que des étapes, en forçant un peu ; c'est bien le diable si je me laisse pincer sur un aussi mince parcours. Et une fois à Genève, mon cher camarade, avec mes cent mille balles, je te prie de croire que je ne m'ennuierai pas !

Ce disant, il riait, et tapait à petits coups sur sa ceinture, d'où s'échappait l'harmonique son des pièces d'or.

Massot, lui, ne riait pas ; à peine répondait-il par monosyllabes aux épandements du jeune docteur. Sa physionomie, si rembrunie depuis quelque temps ; ne s'éclaircissait pas. Un pli se creusait entre ses deux yeux au fur et à mesure que Théodore avançait dans son récit : son visage pâlisait, ses traits se tiraient, ses yeux se creusaient et son regard changeait d'éclat. Un observateur attentif eût pu voir, à l'abaissement machinal de sa lèvre inférieure, au tremblement d'une de ses jambes, que son être physique lui échappait et que sa contention morale atteignait la limite de ses forces.

Schopman ne voyait rien, d'abord parce qu'il faisait face au feu et ne regardait pas même son ami ; ensuite, s'il l'eût vu, il aurait pris sans doute l'altération du visage de Jules pour un effet de son dramatique récit.

Quand il l'eût fini, ils échangèrent encore quelques questions, puis la conversation tomba, mais ni l'un ni l'autre ne bougea. Massot ne semblait plus avoir conscience de son corps ; il ne paraissait plus de vivant en lui que ses yeux, dont les prunelles dilatées avaient l'air de fixer dans le vide quelque surhumaine vision de terreur.

Quant à Schopman, pris de torpeur, après les émotions et les fatigues de la journée, envahi par la douceur du foyer, les membres détendus, la tête appuyée au dossier de son fauteuil, il laissait pendre ses bras, s'abaïsser ses paupières, et au bout de quelques secondes, la régularité rythmée de sa respiration annonçait à son hôte qu'il était endormi.

Ce qui se passa alors fut d'une effroyable simplicité. Massot étendit la main droite, prit sur la table sa serviette, qui y était restée en paquet, et, méthodiquement, la plia en plusieurs doubles dans le sens de la longueur, puis la plaça dans sa main gauche. De sa droite débarrassée, il saisit un des pistolets, l'arma avec mille précautions pour que le ressort ne craquât point, l'approcha de la tempe de son ami et fit feu.

La mort fut si foudroyante que Schopman ne tressaillit même pas. Jules posa le pistolet, prestement

entoura la tête du mort de la serviette qu'il serra de toutes ses forces avant qu'un filet de sang coulât, mit le pistolet déchargé dans une de ses poches, détacha la lourde ceinture du docteur qu'il alla enfermer dans le tiroir d'un bahut, puis prit à bras-le-corps le cadavre, le chargea sur son dos et sortit par une porte du fond. Il traversa un couloir, puis une petite cour carrée, rentra dans une tour à demi ruinée qui en faisait l'angle, s'avança avec une extrême prudence, en tâtant le sol du pied, jusqu'à ce qu'il eût rencontré le rebord d'une ouverture circulaire, se pencha doucement au-dessus et y laissa tomber son fardeau.

C'étaient les oubliettes de Montenoire !

Il y jeta ensuite le pistolet, revint dans la salle chercher le manteau de Schopman, qu'il alla porter également. Après cela, il fit un troisième voyage, s'arma du second pistolet et se rendit à l'écurie. Il détacha le cheval, sortit avec lui du château, fit cinq à six cents mètres dans la campagne, jusqu'à une carrière profonde dans laquelle il s'engagea, et lui cassa la tête. A son retour, il alla jeter le pistolet où il avait jeté l'autre. Puis il rentra au donjon, se déshabilla sans hâte, se coucha et, brisé d'âme et de corps, s'endormit d'un profond sommeil.

Quand, après l'hiver, on retrouva le cheval tout harnaché dans la carrière où Massot l'avait conduit, une minutieuse enquête fut ouverte sur cette découverte extraordinaire. La gendarmerie fit de son mieux, mais nul résultat ne s'ensuivit. Le brigadier de Bourg-du-Haut seul rattacha quelques fils de l'écheveau. Il ne douta pas que ce cheval ne fût celui de son subtil commensal. Il supposa que celui-ci s'en était débarrassé pour pouvoir dissimuler plus aisément sa fuite après qu'il se fut senti découvert : car un homme à pied se cache plus aisément qu'un cavalier, et gagne en sécurité ce qu'il perd en rapidité. Mais il garda ses suppositions pour lui, sentant bien que son intervention dans l'affaire n'était pas de nature à lui rapporter grand profit. Et ce fut tout !...

On lisait dans le numéro de *l'Étoile bourguignonne* du 11 mai 1872 l'entre-filet suivant :

« Avant-hier est mort, en son magnifique château de Montenoire, restauré par Violet-le-Duc, le baron Jules Massot de Montenoire, décédé dans la quatre-vingt-unième année de son âge. Le défunt laisse une fortune qu'on évalue à plus de 10 millions. Elle a l'origine la plus honorable, étant le fruit de toute une vie de labeur obstiné, de haute probité et aussi des rares qualités financières du baron. La maison de banque qu'il a fondée, et qu'il a laissée si prospère en se retirant des affaires il y a vingt ans, avait été créée par lui avec de bien modestes capitaux en 1817. Mais la Providence a béni ses efforts et manifesté en M. de Montenoire la vérité du vieux proverbe " Aide-toi, le ciel t'aidera, etc., etc. »

Ainsi, Massot est mort plein de jours ; comblé par la fortune il s'est éteint doucement au milieu de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants qui l'entouraient à son lit de mort et qui reçurent pieusement la bénédiction suprême de l'aïeul vénéré.

Mais chose prodigieuse, l'abbé Luçotte qui l'avait confessé deux jours avant sa mort, vit ses cheveux blanchir la nuit qui suivit !

Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal.

On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.
Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publiée par Aristide Filatroult au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,

AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

MM. B. font la collection.

Chas. B. Burroughs. W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Telephone 2243.

LE SUN

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

Est la Compagnie d'Assurance sur la vie qui doit être patronisée par toutes les classes de la société.

SOLIDE

ET

PUISSANTE.

Elle offre toutes les garanties désirables.

LE SUN

Compagnie d'Assurance Sur la Vie

MONTREAL.